Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-107-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 107/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

PULSE COLLECTIVITÉS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET CIVAM BIO 53

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 107 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

PULSE COLLECTIVITÉS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CIVAM BIO 53

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de mettre en œuvre son projet alimentaire territorial (PAT),

Que le dispositif "Pulse Collectivités" répond aux enjeux identifiés de transition agro-alimentaire,

Que le CIVAM bio 53 dispose des compétences techniques et des ressources pédagogiques nécessaires pour se positionner en tant que structure pilote sur ce projet,

Après avis favorable de la commission transitions environnementales et écologiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La convention de partenariat pour mettre en œuvre le dispositif "Pulse Collectivités" en partenariat avec le CIVAM bio 53 est approuvée.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, en particulier convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et tout avenant afférent.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault